



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
HUMANITES NUMERIQUES**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;

Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Humanités numériques

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Communication, Technologies de la connaissance et management de l'Information	M1J405	M1	x								x	Science humaine de l'information et de la communication
Communication, Technologies de la connaissance et management de l'Information	MPJ501	M2	x							x (contrat de professionalisation possible, mais pas obligatoire)		M1 Communication, Technologies de la connaissance et management de l'Information Ou parcours similaire en science de l'information et communication
Sciences des données, histoire et culture	M1J415	M1	x								x	Licence d'histoire, d'histoire de l'art, archéologie, économie
Sciences des données, histoire et culture	MRJ510	M2	x									M1 Sciences des données, histoire et culture
Métiers de l'informatique et maîtrise d'ouvrage	MPJ502	M2	x							x		Etudes en sciences humaines et sociales, filières scientifiques et techniques

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)
Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

8. Rubrique libre

V. Notation des épreuves

C. Compensation et capitalisation

7. La compensation ne peut avoir lieu que si toutes les épreuves ont été effectivement passées.

Pour le **Master 2 « Métiers de l'informatique et maîtrise d'ouvrage (MIMO) »**, dans la mesure où la formation se fonde sur l'acquisition de compétences dans des domaines assez différents de l'informatique et parfois dans des disciplines non informatiques, il est prévu que :

- l'UE 1 du semestre 3 (Outils et méthodes) et l'UE 1 du semestre 4 (Autour de la maîtrise d'ouvrage) se compensent ;
- l'UE 2 du semestre 3 (Ingénierie des systèmes) et l'UE 2 du semestre 4 (Ingénierie des systèmes) se compensent ;
- l'UE 4 du semestre 3 (Programmation procédurale) et l'UE 3 du semestre 4 (Programmation Objet) se compensent ;

En revanche, il n'est pas prévu d'autres compensations entre UE, ni a fortiori entre semestres.

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue		Examens		Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Communication, Technologies de la connaissance et management de l'Information	M1J405	M1	Français	En cours de semestre	Session unique sauf langues	Obligatoire	2 mois		
Communication, Technologies de la connaissance et management de l'Information	MPJ501	M2	Français	En cours de semestre	Session unique sauf langues	Obligatoire	4 mois		
Sciences des données, histoire et culture	M1J415	M1	Français	En cours de semestre	Session unique sauf langues	Facultatif			
Sciences des données, histoire et culture	MRJ510	M2	Français	En cours de semestre	Session unique sauf langues	Facultatif			
Métiers de l'informatique et maîtrise d'ouvrage	MPJ502	M2	Français	Hors période d'examen	Session unique sauf langues	Facultatif			

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
Métiers de l'informatique et maîtrise d'ouvrage	MPJ502	M2				X compensation entre UE semestrialisées (S3/S4) uniquement	